



PREMIÈRE CONNEXION SERVEUR DE RÉSULTATS



Une fois enregistré auprès du secrétariat, vous recevrez 2 courriels de inovie +me (noreply@inovie.io) :

- l'un avec un identifiant
- l'autre avec un mot de passe provisoire

1. Connectez-vous à **www.inovie.fr**

INOVIE +me

Sélectionnez votre laboratoire

Pour consulter vos résultats, accéder + facilement à vos fonctionnalités et personnaliser votre espace. Sélectionnez votre laboratoire en indiquant votre code postal ou ville (*vous pourrez modifier ce choix ultérieurement*).

Ville ou code postal

Ex: Montpellier, 34000...

Rechercher un laboratoire

[Je ne souhaite pas sélectionner mon laboratoire](#)

2.

Sélectionnez un laboratoire en indiquant votre code postal ou votre ville

2.

INOVIE +me

Centre d'aide

Le réseau inovie

Actualités

Lancez une recherche



Démarches

Bienvenue sur INOVIE +me

Vous êtes :

Patient

Professionnel

Consulter mes résultats >

Mon Espace Santé >

Trouver un laboratoire à proximité

Besoin d'aide ?
Contactez-nous

3.

3.

Cliquez sur **Résultats**

Bienvenue sur votre espace de connexion

Identifiant
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Mot de passe
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

[Mot de passe oublié ?](#)

[Mot de passe de moi](#)

Se connecter

4.

5.

4. Remplissez l'identifiant et le mot de passe provisoire reçus par courriel.

(Il est préférable de ne pas les copier/coller)

5. Cliquez sur **Se connecter**

Conditions Générales d'Utilisation

Le déviseur/plan par le patient, est possible à tout moment par l'accès à son médecin référent, au sein de Inovie.

11. Durée du droit d'utilisation du Portail

Le droit de droit d'accès au Portail est indéfini. Elle prend fin dans la mesure où l'Article 11 "Droits et obligations informatiques et libertés" ou en cas d'arrêt du Portail.

12. Liège

Les parties conviennent que les différends qui viendraient à se produire à la suite de l'occasion des présentes Conditions Générales d'utilisation, fautes de pouvoir être réglés à l'amiable, seront soumis aux tribunaux compétents.

L'utilisation frauduleuse des données du portail est punie pénalement d'une amende de 60 000 d'euros et d'une peine d'emprisonnement (Article 227-1 du code pénal).

www.inovie.be

J'accepte sans réserve les conditions générales d'utilisation *

Accepter

6.

7.

6. Lisez les conditions générales d'utilisation, puis **Cochez la case** « j'accepte les conditions générales d'utilisation »

7. Cliquez sur **Accepter**

Mise à jour du mot de passe

⚠ Vous devez changer votre mot de passe pour activer votre compte.

Nouveau mot de passe

Confirmation du mot de passe

Soumettre

8.

9.

8. Saisissez votre **mot de passe personnel**

Il doit contenir 8 caractères minimum, avec au moins

- 1 majuscule
- 1 minuscule
- 1 chiffre
- 1 caractère spécial

9. Cliquez sur **Soumettre**

Votre compte est activé. Vous pouvez maintenant accéder à vos résultats